

Termes de référence – Capitalisations

Appel d'offres

Capitalisations Accès aux services essentiels ; Pratiques et savoirs croisés eau-énergie-déchets

Date limite de réponse : **Mardi 19 avril 2022**

Paris, le 16 mars 2022

Sommaire

| | |
|--|------------------------------------|
| 1. Informations générales et Contenu de la proposition technique et financière..... | 2 |
| 1.1. Introduction | 2 |
| 1.2. Clarification et corrections éventuelles apportées à l'appel à propositions | 3 |
| 1.3. Format de la proposition | 3 |
| 1.4. Soumission de la proposition | 3 |
| 1.5. Contractualisation | 4 |
| 1.6. Références des consultants | 4 |
| 2. Termes de référence | 5 |
| 2.1. Contexte : | 5 |
| 2.2. Objectifs de l'action et stratégie d'intervention | 8 |
| 2.3. Objectifs et contenu de la prestation | 9 |
| <i>Capitalisations prévues</i> | 9 |
| <i>Public-cible</i> : | 9 |
| <i>Pilotage et animation</i> | 11 |
| 3. Démarche méthodologique et organisation de la prestation..... | 11 |
| 3.1. Méthodologie | 11 |
| <i>Méthodologie générale avec des points d'attention différents pour chaque capitalisation</i> | 11 |
| <i>Pour la mission</i> | Erreur ! Signet non défini. |
| 3.2. Restitutions et rapports de capitalisation attendus | 12 |
| 3.3. Plan de financement | 12 |
| 3.4. Calendrier de réalisation des capitalisations | 13 |

1. Informations générales et Contenu de la proposition technique et financière

1.1. Introduction

Les consultants sont invités à soumettre une proposition technique et une proposition financière **au plus tard le mardi 19 avril 2022**. Ces deux propositions constitueront les documents de référence pour la sélection du soumissionnaire, la négociation du contrat puis sa signature entre le pS-Eau et le consultant retenu.

Le **montant maximal pour la réalisation de cette prestation est de 54 000 Euros TTC**. Le budget assure la prise en charge des honoraires du consultant ainsi que l'ensemble de ses frais de communication et de déplacements. Dans le cadre de la présente prestation, le consultant sera convié à restituer ses travaux en France à Paris et en région.

La réalisation de la prestation devra impérativement se faire selon le délai indiqué dans les termes de référence.

1.2. Clarification et corrections éventuelles apportées à l'appel à propositions

Les consultants peuvent demander des clarifications sur les documents de l'appel à propositions en adressant leurs questions :

Pierre-Marie Grondin

pS-Eau

Tél. : 33 (0)6 09 43 71 25

E-mail : grondin@pseau.org

Ou

Hervé TRITSCHBERGER

Gescod

Tél. : 33 (0)7 70 95 0120

E-mail : herve.tritschberger@gescod.org

Le pS-Eau pourra avant la date limite de soumission des propositions, de sa propre initiative ou en réponse à des questions de clarification, amender les documents de l'appel à propositions.

1.3. Format de la proposition

Les consultants sont invités à soumettre leur proposition en français.

Proposition technique

Pour la préparation de la proposition technique, les consultants sont invités à examiner en détail l'ensemble des documents constituant le dossier d'appel à propositions.

La proposition technique devra fournir les informations suivantes :

- Les références de l'organisme qui soumet la proposition et le(s) CV de l'(ou des) expert(s) proposé(s) par l'organisme
- *(optionnel)* Les commentaires et suggestions sur les termes de référence (2 pages max.)
- Une description détaillée de la méthodologie et du plan de travail (5 pages maximum)
- Toute autre information complémentaire jugée utile par le soumissionnaire.

Proposition financière

Les données indiquées pour la durée de la prestation ne pourront être remises en cause après la date de soumission. Durant cette période, l'organisme doit rendre disponible le personnel proposé pour réaliser les activités.

Le pS-Eau se réserve le droit, lors de l'examen des offres reçues, de demander au consultant de justifier la pertinence du nombre de jours affectés à une activité particulière.

1.4. Soumission de la proposition

Les propositions techniques et financières doivent être transmises **par e-mail** à :

Pierre-Marie Grondin et Hervé Tritschberge- pS-Eau : grondin@pseau.org et Gescod
herve.tritschberger@gescod.org

Au plus tard : le mardi 19 avril 2022

Il est demandé aux consultant·e·s, dans leur offre de service de faire des propositions détaillées en ce qui concerne la méthodologie qu'ils ou elles se proposent de mettre en œuvre (étapes des capitalisations, acteurs et actrices consulté·e·s, réunions et restitutions, méthodologie et outils de collecte / traitement d'informations, documents produits, articulation avec le consortium). Si une équipe est proposée, les consultant·e·s proposeront également, dans leur offre de services, la répartition du nombre de jours de travail entre elles et eux aux différentes phases de l'appui, leurs rôles respectifs, et préciseront les modalités de coordination / communication / articulations entre elles et eux pour la réalisation de cette prestation.

Les propositions des consultants intéressés par la présente consultation devront inclure :

- Une proposition présentant la compréhension des termes de références, des enjeux du processus dans sa globalité et de chacune des phases ainsi que la méthode de capitalisation proposée ;
- Une proposition financière pour chacune 3 capitalisations détaillant également le nombre homme/jour de travail envisagé ;
- Le CV de/des évaluateur(s) (formation, expertises et expériences dans les champs couverts par le projet ou dans ce type d'action), attestant de l'expérience et de l'expertise sur les points requis pour la prestation;

Les propositions techniques et financières seront évaluées selon les critères précisés ci-après.

- Expérience des consultants, connaissance des contextes, et expertise sectorielle dans les thématiques requises (35%),
- Compréhension des termes de référence et des enjeux de la commande (45%) :
 - Compréhension globale des TDR et des enjeux de chacune des capitalisations (15%)
 - Qualité et pertinence de la méthode de capitalisation proposée dans son ensemble (15%)
 - Modalités de restitution des capitalisations (livrables) (15%)
- Temps (HJ) proposés au regard du budget (20%).

1.5. Contractualisation

Suite à la sélection des propositions et à la négociation avec le consultant retenu, le contrat sera signé entre l'organisme et le programme Solidarité-Eau. Il est attendu que l'organisme débute la prestation à la date prévue dans les termes de référence.

En cas de défaillance de l'expert principal de l'équipe retenu, le pS-Eau se réserve le droit de retenir le consultant ou bureau d'études classé second.

1.6. Références des consultants

L'appui sera réalisé par un ou une consultant·e ou un binôme de consultant·e·s. Dans ce cas, une attention particulière sera portée à la cohérence / complémentarité / articulation de l'équipe dans la durée de la consultance. Dans le cas d'une équipe de consultant·e·s, l'un·e d'eux sera chef·fe de mission et les offres préciseront lequel.

Principales compétences recherchées pour les consultant·e·s :

- Expériences avérées en matière de conduite de capitalisation et de rédaction

- Compétence méthodologique avérée et maîtrise des outils et techniques d'enquêtes et entretien ;
- Maîtrise des dimensions institutionnelles liées à l'intervention extérieure des collectivités territoriales :
- Expertise en matière de montage de projets de solidarité internationale
- Capacités d'analyse selon une approche genre.
- Intérêt sur les aspects techniques, économiques, sociaux, environnementaux et de gestion en matière d'accès à l'eau, à l'assainissement, au traitement des déchets et à l'électricité, dans un contexte de solidarité internationale.

CV du (ou des) consultant(e.s)

Le format du CV est libre, mais il est demandé d'y surligner activités conduites les 5 dernières années qui illustrent la qualification pour conduire les activités proposées dans le cadre du présent appel d'offres.

Biographie du (ou des) consultant(e.s)

Cette biographie doit être orientée spécifiquement sur le thème de l'étude (1 page maximum)

2. Termes de référence

2.1. Contexte :

Contexte général

Si la mise en œuvre des OMD, et depuis fin 2015 des ODD, a permis des progrès substantiels dans l'accès aux services essentiels, le chemin à parcourir reste important, notamment dans les pays à faibles revenus :

- **1 personne sur 3 n'a pas accès à une eau salubre** et 1 personne sur 2 à un système d'assainissement sûr selon l'OMS et l'UNICEF (2017)¹. La moitié de ces personnes se situent en Afrique subsaharienne.
- **1 personne sur 10 n'a pas accès à l'électricité** selon la Banque Mondiale (2018)², essentiellement en Afrique subsaharienne.
- **1 personne sur 2 n'a pas accès à des installations contrôlées d'élimination des déchets** selon le Programme des Nations unies pour l'environnement - UNEP (2020).

Dans les pays à faibles revenus, notamment en Afrique Subsaharienne, les habitant-e-s des zones rurales, de petites villes ou des périphéries urbaines sont particulièrement concernés par le manque d'accès aux services essentiels, et encore plus lorsqu'ils appartiennent à des groupes marginalisés. Or, garantir des conditions de vie et de santé dignes conditionne tout processus de développement souhaitant apporter un changement positif pour les populations locales.

Pour répondre à ces besoins, il est essentiel d'avoir une approche intégrée des services essentiels.

Les besoins sont souvent concomitants : au manque d'accès à l'électricité se superpose souvent le manque d'accès à l'eau ou le manque de gestion des déchets. Il est donc difficile d'assurer des conditions de vie dignes si l'un de ces trois services – accès à l'eau et à l'assainissement, accès à

¹ UNICEF/OMS, Progress on drinking water, sanitation and hygiene: 2000-2017: Special focus on inequalities, 2017

² [Accès à l'électricité \(% de la population\) | Data \(banquemondiale.org\)](#)

l'électricité, accès à un système de gestion des déchets – n'est pas assuré et c'est d'ailleurs le sens de l'Agenda 2030 qui promeut une vision intégrée du développement. Par ailleurs, il existe de fortes interdépendances entre les secteurs considérés : l'accès à l'énergie est un facteur clé pour pérenniser l'accès à l'eau potable, l'assainissement liquide dans les petites et grandes agglomérations ne peut se concevoir sans agir sur la problématique des déchets solides et la valorisation des déchets est une source d'énergie renouvelable et un enjeu écologique majeur.

En France, de nombreux acteurs non étatiques se mobilisent pour remédier à cette situation en accompagnant leurs partenaires des pays à faibles revenus pour l'atteinte des ODD, via des actions locales de coopération. Selon le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « près de 5 000 collectivités territoriales françaises mènent des actions de développement à l'étranger avec plus de 8 000 collectivités locales partenaires, totalisant plus de 10 000 projets dans 134 pays ». Désormais encadrée par la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014, l'action extérieure des collectivités permet d'établir des liens de coopération de territoire à territoire et de mobiliser l'expertise et les moyens des collectivités territoriales françaises autour d'enjeux globaux tels que la lutte contre le changement climatique ou l'accès à des conditions de vie dignes nécessitant une action ancrée localement. Parmi les différents outils à leur disposition pour mettre en œuvre leurs actions extérieures, **les collectivités territoriales peuvent mobiliser** plusieurs dispositifs spécifiques dans le domaine des services de base: **le 1 % Eau (depuis 2005), le 1 % Energie (depuis 2006) et le 1 % Déchets (depuis 2014)**. Si chacun de ces dispositifs dispose de règles spécifiques, ils ont une philosophie commune : créer des mécanismes de financement solidaire entre usagers des services essentiels en permettant aux collectivités françaises de consacrer jusqu'à 1 % des recettes liées à la mise en œuvre du service localement à des actions internationales.

Parmi ces mécanismes, le 1% Eau est le plus ancien. Introduit par la loi « Oudin-Santin » (2005), il permet aux collectivités de mobiliser des capacités de financement allant jusqu'à 1% des ressources affectées aux services considérés. L'amendement « Pintat » (2006) étend rapidement ce dispositif aux « *service public de distribution d'électricité et de gaz* ». La loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale étend au secteur de la collecte et du traitement des déchets ménagers le mécanisme du 1%. **Ces mécanismes permettent aux collectivités qui les mobilisent de mettre en œuvre des actions de coopération décentralisée dans des territoires spécifiques, le plus souvent en faisant appel à une OSC spécialisée qui dispose de partenaires locaux** dans les territoires en question (il est à noter que plus de 90 % des projets des collectivités impliquent l'intervention d'ONG, depuis la fourniture d'expertise jusqu'à la réalisation intégrale des projets).

Parfois, elles font appel directement à une OSC locale. Elles peuvent aussi impliquer – plus rarement - leurs équipes dans la mise en œuvre de ces actions. Ces mécanismes ont rencontré un succès plus ou moins grand selon l'ancienneté du dispositif, les caractéristiques du dispositif (collectivités concernées, assiette, valorisation budgétaire...) et les dynamiques sectorielles préexistantes (beaucoup moins d'OSC dans le secteur des déchets ou de l'énergie que dans l'eau).

Cependant, la logique sectorielle des 1 % ne favorise pas l'adoption d'une vision intégrée des services de base. Chaque dispositif reste assez cloisonné, avec ses propres règles, sa propre assiette, son propre écosystème d'actrices et d'acteurs.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des lois Notre et MAPTAM qui ont largement redéfini les compétences et missions des différentes collectivités territoriales, renforçant notamment la mutualisation des services essentiels via les EPCI. Alors que les nouveaux exécutifs locaux viennent d'être élus, le moment apparaît opportun pour porter une vision renouvelée de la coopération

décentralisée dans les services essentiels et accompagner les actrices et acteurs de la coopération décentralisée en la matière.

Le projet « Rapprochement de l'animation des 1 % solidaires Eau Energie Déchets »

Le projet de trois ans (2021-2024) d'un montant de 1 million d'euros est majoritairement financé par l'AFD et l'ADEME. Il est porté et piloté par un consortium associant le pS-Eau, Cicle, Amorce et la CIRRMA.

Il vise à apporter **une cohérence intersectorielle entre les actrices et acteurs des services essentiels et les dispositifs associés pour porter une vision intégrée du secteur et mobiliser davantage d'OSC et de collectivités** pour mener des actions de coopération décentralisée en la matière.

Les commanditaires des 3 capitalisations sont les partenaires ainsi mobilisés dans le programme de rapprochement de l'animation des 3 x 1 % :

Le pS-Eau, créé en 1984, est le réseau de référence des actrices et acteurs francophones de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et œuvre en faveur d'un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement. Multiacteurs, il rassemble des associations de solidarité internationale, des collectivités territoriales, des organisations professionnelles de l'eau et du secteur de la recherche, les pouvoirs publics. Son fonctionnement en réseau (groupes de travail, ateliers, accès gratuit aux productions, etc.) lui permet de bénéficier de l'expertise des membres du réseau (+ de 10 000 personnes) au Nord comme au Sud) qui contribuent activement aux productions d'outils au service de tous. Particulièrement présent dans les pays du Sahel, le réseau pS-Eau est une organisation référente pour tous les acteurs du secteur de l'eau qui y trouvent l'information et l'appui nécessaire au développement des services. Le pS-Eau est aussi un centre de ressources reconnu dans le secteur avec une production soutenue d'études et de documentation sur des thématiques métier et/ou méthodologiques. Après avoir longtemps milité pour la mise en place du dispositif 1% solidarité Eau, le pS-Eau assure un travail d'animation important du dispositif : publication de plaquettes et documents de sensibilisation sur le 1% Eau, bilans annuels de l'AECT en matière d'eau et d'assainissement, accompagnement des collectivités pour monter des dispositifs de type « fonds Eau », accompagnement individuel des actrices et acteurs souhaitant monter des projets mobilisant le 1% Eau, mise en contacts des actrices et acteurs... A ce titre, le pS-Eau travaille en partenariat avec les membres de la CIRRMA. Des conventions de partenariat existent déjà avec la grande majorité des RRMA sur la thématique de l'accès à l'eau à l'assainissement.

AMORCE, créé en 1987, est le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux. Outre l'apport d'expertise, AMORCE favorise l'échange de bonnes pratiques entre membres et joue un rôle de défense des intérêts des collectivités et acteurs locaux dans l'élaboration de lois et règlements pouvant les impacter. Depuis la mise en place du 1% déchets (2014), AMORCE est pilote du comité technique du 1% déchets et sensibilise les collectivités pour qu'elles mobilisent ce dispositif. Amorce réalise aussi un travail de veille sur les financements accordés tandis que plusieurs groupes d'échanges destinés à promouvoir l'action internationale et le dispositif 1% déchets ont également été organisés en partenariat avec la DAECT depuis 2016. AMORCE a aussi lancé fin 2020 un nouveau centre de ressources, disponible sur le site internet d'AMORCE et accessible à tous, afin de promouvoir le dispositif du 1% et la mise en œuvre d'actions décentralisées sur la thématique déchets dans les pays du sud. Ce centre de ressources, ou « Déchethèque », entend capitaliser les divers outils et ressources construits durant le projet PAGEDS.

Le réseau CICLE est un réseau multiacteurs de coopération en matière de climat et d'énergie créé en 2015 comportant notamment parmi ses membres, outre des ONG et des collectivités, des acteurs privés. Depuis 2020, le pS-Eau assure le portage administratif et financier du réseau CICLE qui dispose d'une gouvernance propre, distincte de celle du pS-Eau, avec un comité de pilotage présidé par Electriciens Sans Frontières. Le réseau CICLE est un espace d'échanges entre praticiens et professionnels de la solidarité en matière d'énergie, qui outre une animation globale de la coopération dans le secteur de l'énergie et du climat mène des actions d'animation du 1% : plaquette d'information, sensibilisation des syndicats d'électricité, étude sur la mobilisation du 1% en 2019...

Ces 3 réseaux collaborent avec les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA), 5 RRMA membres de la CIRRMA sont mobilisés dans le programme (So-coopération, Liane Coopération, Centraider, BFCI, Gescod)

La CIRRMA, Conférence Inter-RRMA est née en 2019, permettant de structurer le dialogue entre RRMA, pour certains présents depuis plus de 20 ans sur les territoires. Les RRMA (5 sont partenaires au sein du consortium) font un accompagnement et une animation de proximité en s'appuyant sur les réseaux thématiques. Ils planifient et co-organisent avec les différents réseaux 1 % les actions sur les territoires en vue de rencontres multi-acteurs (collectivités territoriales, associations, acteurs économiques etc.). De manière plus ascendante, les RRMA apportent une connaissance fine du territoire en recensant les politiques locales innovantes ou volontaristes dans le domaine de l'eau, de l'énergie ou des déchets. Ils sont en relation avec un ensemble de structures compétentes des territoires dans les domaines concernés (Agences de l'eau, EPCI, ADEME, etc.). Ils permettent de mieux cibler les actions de sensibilisation dans les territoires qui ont chacun leur spécificité dans leur approche de développement durable. Les RRMA ont un rôle majeur pour constituer une co-expertise et apporter des appuis, tant au niveau local que national, mobilisables plus efficacement

2.2. Objectifs du programme de rapprochement de l'animation des 3 x 1 % et stratégie d'intervention

La dynamique partenariale est le cœur même du présent projet : 3 collectifs multi-actrices / acteurs assurent aujourd'hui le travail d'animation des 1%: le pS-Eau pour le 1% Eau, le réseau CICLE pour le 1% Energie et AMORCE pour le 1% Déchets. Cette mobilisation se fait en ordre dispersé, chacun des réseaux 1 % abordant les collectivités françaises via la thématique qu'il connaît le mieux. C'est aussi le cas à l'échelle des territoires dans les pays du Sud : les OSC peinent à mutualiser et à passer à l'échelle et ont besoin d'être accompagnées pour mettre en place des programmes transversaux qui abordent l'eau, l'énergie et les déchets de façon globale pour plus d'efficacité de leurs actions. Cette situation, reflet d'une structuration plus globale des actrices et acteurs de ces secteurs ne facilite pas la mise en œuvre d'une vision intégrée des services de base. Les actions de coopération décentralisée « mixtes » (eau-énergie, déchets-énergie, eau-déchets ou les trois) restent rares et se heurtent au cloisonnement entre dispositifs.

Le projet vise donc à créer un consortium de collectifs jouant un rôle de structuration du milieu associatif capables d'apporter une cohérence intersectorielle entre les actrices et acteurs des services essentiels et les dispositifs associés. Ce consortium réunira les 3 têtes de réseaux sectoriels que sont pS-Eau, AMORCE et CICLE, ainsi que 5 RRMA membres de la CIRRMA (BFC International,

Centraider, Gescod, Lianes coopération, So Coopération). Le consortium travaillera en lien étroit avec les réseaux de collectivités engagées à l'international tels que CUF, CGLU, AIMF ainsi que ceux qui, bien que moins spécialisés, ont l'écoute des élus comme l'AMF ou France Urbaine.

L'objectif général du projet est de renforcer l'accès aux services essentiels des populations des pays à faibles revenus par une mobilisation accrue des OSC et des collectivités françaises et de leurs partenaires via les « 1 % solidaires » et une approche intégrée des services essentiels. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, il est proposé de :

- Construire un consortium d'OSC pour porter une vision intégrée des services essentiels et une animation conjointe des 1%.
- Renforcer les capacités techniques et méthodologiques des actrices et acteurs de la coopération décentralisée menant des actions intégrées relatives aux services essentiels

2.3. Objectifs et contenu de la prestation de capitalisation

Capitalisations prévues

L'idée de s'appuyer sur des expériences vécues, portées ou non par des collectivités territoriales, pour convaincre celles-ci à mieux et plus s'engager est centrale dans le projet de 3 ans de rapprochement de l'animation des dispositifs 1 %.

Dans le programme de renforcement de l'animation des 3 x 1 % (2021-2024) **trois capitalisations sont successivement prévues pour donner des outils d'aide à la conception et la mise en œuvre de projets mixtes** (touchant 2 ou 3 thématiques) aux porteurs de projets. Un comité de pilotage des capitalisations est constitué (voir plus loin).

L'origine est dans le souhait des membres du consortium (Amorce, pS-Eau, Cicle, CIRMA) de partager les expériences et les savoirs faire sur trois thématiques relevant de l'accès aux services essentiels (eau, énergie, déchets) pour augmenter le nombre de projets de qualité et les montants mobilisés sur les trois secteurs.

L'enjeu est de donner des outils aux porteurs de projets pour convaincre par l'exemple les CT (technicien(ne)s et élu(e)s) de soutenir des projets mixtes en s'appuyant sur les expériences acquises en matière de projets mixtes (eau-énergie, déchets énergie, les trois...).

Il s'agira dans les trois capitalisations de garder à l'esprit les enjeux suivants :

Partager : identifier les savoirs, savoir-faire et savoir-être développés par les porteurs de projets mixtes.

Renforcer les capacités : comprendre les éléments de réussites et d'échecs des projets mixtes afin d'être en capacité de reproduire les premiers et d'éviter les seconds.

Innover et produire du changement : améliorer les pratiques de travail collectif entre les membres du consortium.

Capitalisation 1 : Partage des pratiques de montage de projets mixte

Cette première capitalisation vise à **partager les pratiques de montage de projets mixtes** (accès aux services eau-énergie-déchets).

Il s'agira de mobiliser dans cette première capitalisation les porteurs de projets en France de 5 à 6 organisations françaises ayant monté et négocié un ou plusieurs projets mixte. La sélection des projets et des porteurs de ces projets se fera en concertation avec le comité de pilotage à partir d'une liste de projets communiquée par le comité.

Les points d'attention de la première capitalisation porteront sur :

- Le degré de connaissance préalable des porteurs de projets des 2 ou 3 secteurs concernés
- Les facteurs déclencheurs du partenariat avec la ou les collectivités mobilisées
- Les facteurs déclencheurs de l'appui financier des collectivités
- Les avantages et inconvénients d'aborder une collectivité par la proposition d'un projet mixte (au regard d'un projet mono thématique)

Livrable : Rapport d'une trentaine de page permettant de réaliser un guide pratique à utiliser pour les porteurs de projets

Capitalisation 2 : Partage des expériences de mise en œuvre de projets mixtes

Cette deuxième capitalisation est dédiée **au partage des pratiques sur le terrain** dans les 4 pays cibles (Burkina Faso, Sénégal, Togo, Madagascar) permettant de dégager les facteurs clés de la réussite de projets mixtes ainsi que les freins à leur mise en œuvre pour en tirer des recommandations facilitant leur réalisation.

Il s'agira de mobiliser dans cette deuxième capitalisation les porteurs de projets qui ont agit sur le terrain de 5 à 6 organisations en France. La sélection des projets et des porteurs de ces projets se fera en concertation avec le comité de pilotage à partir d'une liste de projets communiqué par le comité. Ces projets ne seront pas nécessairement les mêmes que ceux de la première capitalisation.

Des missions terrain peuvent être proposées par les consultants.

Les points d'attention de la capitalisation porteront sur :

- La réponse aux besoins exprimés par les partenaires au Sud
- Les avantages et inconvénient de la mise en œuvre de projets mixtes
- L'implication des collectivités territoriales locales
- L'influence de la conduite de projets sur plusieurs thématiques dans la pérennisation des services
- Les avantages et inconvénients de développement de services portant sur 2 ou 3 thématiques

Livrable : Rapport d'une trentaine de page permettant de réaliser un guide pratique à utiliser pour les porteurs de projets

L'enjeu est de favoriser le développement de projets mixtes durables dans les quatre pays cibles.

Capitalisation 3 : Analyse des pratiques des porteurs de projets pendant le programme

Cette évaluation est consacrée au **partage de l'expérience de montage de projet pendant le programme de rapprochement** de l'animation des trois secteurs (eau, énergie, déchets).

Il s'agira de faire participer les membres du consortium (3 réseaux + 5 RRMA) qui pilotent le programme et un échantillon de bénéficiaires dans les régions ciblées (5) à la réflexion sur les pratiques de montage de projets mixtes qui se sont développés durant la période de 3 ans .

Les points d'attention de la capitalisation porteront sur :

- L'apport du travail en consortium multithématique dans le montage de projets pour les porteurs de projet.
- Les types de projets suscités

- Les nouvelles approches issues du programme favorisant l'implication des collectivités territoriales françaises sur des projets mixtes
- Les apports mutuels des réseaux régionaux et nationaux dans le montage de nouveaux projets.

L'enjeu est de tirer des leçons de cette expérience pour la conduite future d'une animation plus cohérente et plus efficace sur les secteurs eau énergie et déchets.

Public-cible :

Premier cercle : Les 4 collectifs du consortium et leurs membres, soit 100 organisations au total.

Deuxième cercle : 250 organisations (dont 150 OSC) des territoires accompagnés et 1500 personnes sensibilisées [10 organisations accompagnées et 100 personnes sensibilisées par région (5) par an]

Pilotage et animation

3. Démarche méthodologique et organisation de la prestation

3.1 Coordination de la capitalisation

Un groupe de travail représentatif du consortium et des 3 secteurs (eau, énergie, déchets) chargé du pilotage des capitalisations est constitué. Il rassemble :

- Hervé Gouyet ESF
- Jocelyne Delarue Resacoop
- Nicolas Livache Experts solidaire
- Jean Christophe Brard Le partenariat
- Rodrigue Olivarria Tapia F3E
- Corinne Lajarge Ciedel
- Eva Ah-Kow Sycdom
- Pierre Marie Grondin pS-Eau
- Hervé Tritschberger Gescod

Ce comité de pilotage de la capitalisation est en charge de l'ensemble des grandes étapes validation de la capitalisation : TDR ; choix de l'équipe de consultants, finalisation du chronogramme, livrables.

L'animation de la capitalisation sera en charge de l'équipe consultante qui travaillera en lien étroit avec le comité de pilotage de la capitalisation et plus particulièrement les coordinateurs Pierre Marie Grondin et Hervé Tritschberger.

3.2 Méthodologie

Réunion de cadrage au démarrage de chaque capitalisation.

Recensement et sélection d'une liste de projets à capitaliser (liste fournie par le comité de pilotage y compris personnes contact, contributrices). A priori 5 à 6 projets sélectionnés dans cette liste dans la phase de cadrage.

Réunions des porteurs de projets sélectionnés (information mobilisation).

A partir de la note méthodologique du consultant sélectionné, détermination des modalités de partage des expériences (Entretien collectif ou individuel, enquêtes, etc.).

Identification des points clés des expériences à capitaliser difficultés rencontrées (contexte du montage de projets, contexte local de mise en œuvre des projets, diversité des interlocuteurs et ou des structures publics, processus de mobilisation de financements, etc.).

Eventuellement missions terrain pour la deuxième capitalisation.

Une attention particulière devra être portée par le consultant sur la participation inclusive dans les projets analysés et notamment la parité femme/homme.

Etapes de validation principales avec le comité de pilotage

- Liste de projets sélectionnés y compris liste des interlocuteurs mobilisés
- Processus de réalisation de la méthodologie proposée (mode d'organisation des entretiens et partage, calendrier, etc.)
- Echange à mi parcours de chaque capitalisation

3.3 Restitutions et livrables attendus

Les rapports de capitalisations en version informatique sont attendus 15 jours avant chacune des réunions de restitution prévues dans les étapes décrites ci dessous :

Contractualisation *De Avril à Mai 2022*

Lancement de l'appel d'offre restreint et Sélection du – de la consultant-e ; signature de la convention.

Réunion de Cadrage des 3 capitalisations *Mai Juin 2022*

Suite à la sélection de l'équipe consultante, une première réunion de cadrage du projet de capitalisation devra être organisée avec le COPIL de la capitalisation (Réunion n°1, à prévoir fin avril début mai 2021). Suite à cette réunion, l'équipe consultante sera en charge de préparer une note de cadrage qui devra, entre autres, détailler les livrables proposés, les approches méthodologiques proposées, préciser les attendus sur la dimension du genre et inclure un chronogramme détaillé

Réunion de cadrage pour la première capitalisation *Juin Juillet 2022*

Communication de la liste de projets retenus par le comité de pilotage et des personnes à mobiliser Cette première étape permettra de dégager une première qualification des pratiques de montage de projets et d'affiner les points clés à documenter et analyser. Elle permettra également d'affiner la liste des contributeurs essentiels au processus de capitalisation.

Analyse documentaire et entretiens *Juillet à Octobre 2022*

Rapport provisoire première capitalisation *Octobre novembre 2022*

Restitution au comité de pilotage du programme des 3 x 1 % *Novembre Décembre 2022*

Restitution de la première capitalisation dans chacune des 5 régions (physique déplacements prévus) *Décembre 2022 janvier 2023*

Réunion de cadrage pour la deuxième capitalisation *Janvier février 2023*

Communication de la liste de projets retenus par le comité de pilotage et des personnes à mobiliser

Comme pour la première capitalisation cette première étape permettra de dégager une première qualification des pratiques de réalisation des projets et d'affiner les points clés à documenter et analyser. Elle permettra également d'affiner la liste des contributeurs essentiels au processus de capitalisation.

Analyse documentaire et entretiens *février à Octobre 2023*

Possibilité de missions sur le terrain

Restitution au comité de pilotage du programme des 3 x 1 % *Novembre Décembre 2023*

Restitution de la deuxième capitalisation dans chacune des 5 régions (physique déplacements prévus). *Décembre 2023 Janvier 2024*

Réunion de cadrage pour la troisième capitalisation. *Novembre 2023*

Comme pour les deux premières capitalisations cette première étape permettra de dégager une première qualification des pratiques de réalisation des projets initiés pendant la période de travail en consortium et d'affiner les points clés à documenter et analyser. Elle permettra également d'affiner la liste des contributeurs essentiels au processus de capitalisation.

Analyse documentaire et entretiens *Novembre 2023 à Mars 2024*

Restitution des 3 capitalisations à Paris du programme de rapprochement (1 journée atelier en coïncidence avec le comité de pilotage du programme). *Avril 2024*

3 livrables sont attendus sous forme de rapport d'une trentaine de pages

La mise en forme des livrables (1 livrable par capitalisation) ne fait pas partie du travail demandé au consultant.

Des conseils seront cependant attendus du consultant pour déterminer le ou les meilleurs supports à concevoir.

La durée globale de la mise en œuvre des 3 capitalisations est estimée à 24 mois (fin du programme avril 2024).

3.3. Plan de financement

Les versements seront réalisés selon le calendrier ci-après :

- 30 % à la signature du contrat.
- 20 % après validation du rapport de la première capitalisation en version définitive.
- 30 % après validation du rapport de la deuxième capitalisation en version définitive.
- 20 % après la remise du rapport global et la restitution publique

3.4. Calendrier de réalisation des capitalisations

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

| | | |
|-------------|--|-----------|
| Préparation | Lancement de l'appel d'offre restreint | 02- 2022 |
| | Sélection des offres | 04- 2022 |
| | Contractualisation consultant ; Réunion de cadrage globale | 05 - 2022 |
| Phase 1 | Démarrage de la capitalisation | 06- 2022 |

| | | |
|---------|--|---------------------------------|
| | Rapport première capitalisation | 12- 2022 |
| | Présentation rapport au groupe de travail au comité de pilotage du programme du programme 1 % et en région | Entre le 01-2023 et 02-2023 |
| Phase 2 | Deuxième capitalisation | Du 02 2023 au 10-2023 |
| | Rapport deuxième capitalisation | Entre le 10 -2023 et le 12-2023 |
| | Présentation rapport au groupe de travail au comité de pilotage du programme du programme 1 % et en région | Entre le 10 -2023 et le 12-2023 |
| Phase 3 | Démarrage troisième capitalisation | 10-2023 |
| | Remise des documents | 04-2024 |
| | Présentation rapport au groupe de travail au comité de pilotage du programme du programme 1 % et en région | 04-2024 |
| | Restitution élargie des trois capitalisations | 05-2024 |

Paris le 16 mars 2022